

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 09/09/2008  
Publication : 12/09/2008



Pour le Président du Conseil Général  
par délégation,  
Ludovic LIONS  
Chef du Service Administratif de  
l'Assemblée

N° CP

Séance du - 5 SEP. 2008

# Conseil Général Haut-Rhin

## Extrait des délibérations de la Commission Permanente

### COMMANDE PUBLIQUE

### DECISIONS DE RESILIATION

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n°E6-2008 du 20 mars 2008 relative aux délégations de compétence à la Commission Permanente,
- VU le Code des Marchés Publics,
- VU le marché n° 602/06 notifié le 8 Décembre 2006, conclu avec l'Entreprise DIGI PLATRERIE de 68500 Guebwiller, pour un montant de 83 720 € TTC,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

#### APRES EN AVOIR DELIBERE

- ❖ Approuve la résiliation du marché n° 602/06, notifié le 8 Décembre 2006, sans qu'il y ait lieu au versement de quelque indemnité que ce soit, en raison de la liquidation judiciaire de l'entreprise DIGI Plâtrerie par jugement du 4 Août 2008.
- ❖ Autorise le Président à signer les documents correspondants.

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté

.....voix contre

.....abstentions